

TABLE DES MATIÈRES

- Qu'est-ce que le CNACMH (Canada)? 1
- 1. Le CNACMH (Canada) et le PNAGS 2-5
 - 2. Vision du CNACMH (Canada) 6
- 3. Mission, valeurs et principes directeurs du CNACMH (Canada) 7
 - 4. Objectifs du CNACMH (Canada) 8
 - **5.** Stratégies **9-12**
 - Personnes-ressources clés 13
 - Annexe A: Un aperçu de l'histoire du CNACMH (Canada) 14
- Annexe B: Lignes directrices sur les dimensions humaines visant les plans conjoints canadiens relatifs aux habitats du PNAGS 15
 - Annexe C : Élaboration et examen des propositions canadiennes au titre de la NAWCA : science et paysages prioritaires **16-17**
 - Annexe D: Carte stratégique du CNACMH (Canada) 18



Le Conseil nord-américain de conservation des milieux humides (Canada), ou CNACMH (Canada), est un comité national voué à l'avancement des efforts de conservation des milieux humides au Canada. Le Conseil supervise, au Canada, l'exécution du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS) au Canada, un partenariat entre le Canada, les États-Unis et le Mexique.

Notre vision

Le Canada possède des milieux humides abondantes et résilientes qui sont conservés et valorisées, et dont la santé contribue à la conservation de la sauvagine et des espèces qui dépendent des milieux humides, ainsi qu'à la réalisation d'objectifs plus généraux en matière de biodiversité et d'environnement.

Notre mission

Faire avancer les efforts de conservation des milieux humides et des espèces qui en dépendent au Canada, grâce à des bases scientifiques plus solides, à une gouvernance appropriée, à des partenariats, à la communication et à d'autres mécanismes de conservation en général, et, en particulier, à travers la réalisation du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine.

Le plan stratégique

Le présent plan stratégique communique l'objectif du CNACMH (Canada) et les mesures proposées aux partenaires, aux intervenants et à la population. Il servira également d'outil orientant la planification, la coordination, la prise de décisions et l'affectation des ressources au cours de la période de 2020 à 2030. Les annexes du présent plan stratégique comportent d'autres renseignements qui viennent compléter ce document.



Le Conseil nord-américain de conservation des milieux humides (Canada)

Le Conseil nord-américain de conservation des milieux humides (Canada) [(CNACMH (Canada)] constitue le mécanisme canadien de mise en œuvre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS), un partenariat entre les intervenants du Canada, des États-Unis et du Mexique qui travaillent en collaboration pour conserver et protéger les milieux humides et les habitats connexes, ainsi que les populations de sauvagine qui leurs sont associées, en rapprochant les gens de la nature. Créé en 1990 par le ministre fédéral de l'Environnement, le CNACMH (Canada) supervise également l'application, au Canada, du mécanisme de financement américain du PNAGS, le *North American Wetlands Conservation Act* (NAWCA).

Plus précisément, le CNACMH (Canada) joue un rôle prépondérant dans la conservation des milieux humides et des habitats connexes au Canada en travaillant de façon stratégique avec un grand nombre de partenaires de l'Amérique du Nord à la planification et à la réalisation de la conservation des milieux humides et de la sauvagine. Le CNACMH (Canada) oriente également les efforts des plans conjoints sur l'habitat et la mise en œuvre deprogrammes nationaux de conservation des milieux humides au Canada. Ces efforts se traduisent collectivement par une approche nationale coordonnée et dirigée par le CNACMH (Canada) qui maximise l'efficacité, assure l'uniformité des messages et de leur diffusion, et facilite l'échange d'information et l'adaptation entre les partenaires nord-américains de la conservation des milieux humides et de la sauvagine.

POURQUOI LES CANADIENS ATTACHENT-ILS DE L'IMPORTANCE AUX MILIEUX HUMIDES

Les milieux humides sont aussi riches en vie que bien des forêts tropicales humides. Occupant une zone intermédiaire entre les terres sèches et l'eau permanente, les milieux humides offrent un habitat pour une diversité de sauvagine et de nombreuses espèces uniques et menacées.

Les milieux humides ont diverses fonctions écologiques essentielles et environnementales plus vastes, comme la purification naturelle et le stockage d'eau douce, et la séquestration du carbone. De plus, les milieux humides offrent d'innombrables avantages économiques et sociaux, comme la protection contre les inondations et constituent une ressource riche pour les chasseurs, les passionnés de la nature et la population. Ainsi, les milieux humides sont essentiels à la réalisation des objectifs environnementaux et des intérêts économiques du Canada.

Le Canada abrite 25 % des milieux humides du monde, soit plus de 1,2 million de kilomètres carrés couvrant environ 14 % du territoire du pays. Les milieux humides sont le seul type d'écosystème dont la conservation est prévue par une convention internationale (Ramsar).

Le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine

Le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS ou le Plan) est un partenariat international qui a pour objectif de conserver des populations de sauvagine abondantes et résilientes, ainsi que de favoriser l'utilisation durable des paysages, grâce à des mesures de conservation fondées sur des bases biologiques solides. Établi par le Canada et les États-Unis en 1986 et élargi pour inclure le Mexique en 1994, il fait appel aux utilisateurs et aux sympathisants, aux échelles nationales et régionales, qui se vouent à la conservation et accordent de l'importance à la sauvagine. Pour ce faire, il réunit des partenaires qui travaillent aux échelles nationales et locales afin d'orienter les politiques d'aménagement du territoire et les politiques agricoles et publiques, d'intégrer la science et les systèmes de surveillance à la planification et d'exécuter les programmes relatifs à l'habitat. Le site Web du PNAGS fournit de plus amples renseignements sur le Plan et sur l'approche adoptée pour sa mise en œuvre au Canada.

Depuis sa création, le PNAGS a mobilisé les gouvernements, les organismes de conservation, les propriétaires fonciers et les citoyens du Canada, du Mexique et des États-Unis en tirant parti d'un modèle de partenariat bien reconnu pour la gestion de la sauvagine. La <u>révision du Plan faite en 2012</u> a permis de présenter une nouvelle orientation stratégique qui a mis au défi la communauté de gestion de la sauvagine d'accroître le soutien des chasseurs et d'autres citoyens afin d'atteindre des objectifs interdépendants pour les gens, les populations de sauvagine et la conservation des milieux humides. La <u>mise à jour du Plan de 2018</u> — *Relier les gens, la sauvagine et les milieux humides* — présente des exemples de progrès réalisés dans les trois pays dans l'atteinte des objectifs énoncés lors de la révision de 2012. Elle permet en outre d'établir des bases importantes pour intégrer la relation qui existe entre les gens et la nature dans l'initiative de conservation de la sauvagine en Amérique du Nord.

Dans les années à venir, la communauté de gestion de la sauvagine devra s'appuyer sur les réalisations passées et répondre aux défis importants qui se présenteront à elle à court terme et à long terme. La mise à jour du Plan de 2018 met en évidence les menaces qui pèsent sur les fonctions et la capacité des habitats et souligne la nécessité de mener des recherches pertinentes, de consolider les efforts en matière de politique, d'améliorer les communications et d'accroître les efforts visant à protéger et à restaurer les habitats. Selon le PNAGS, les professionnels doivent définir une nouvelle approche de travail dans un contexte où les populations de sauvagine et leurs habitats offrent des avantages directs aux citoyens de l'Amérique du Nord.

LES MILIEUX HUMIDES DU CANADA DOIVENT ÊTRE CONSERVÉS

On estime que plus de 20 millions d'hectares de milieux humides ont été transformés en terres agricoles depuis la colonisation par les Européens, ce qui comprend :

- 65 % des marais salés côtiers du Canada atlantique;
- 68 % des milieux humides du sud de l'Ontario;
- 40 à 71 % des Prairies (varie en fonction de la région, du moment et de la technique de relevé);
- 70 % des marais estuariens du Pacifique, y compris 8 % du delta du fleuve Fraser.

Composition du CNACMH (Canada)

Le CNACMH (Canada) a été créé en 1990. De 1990 à 2010, il a agi à titre de Comité permanent du Conseil de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN), une tribune d'organismes gouvernementaux, d'organisations privées et d'initiatives sur les oiseaux voués à aider les partenaires nord-américains à atteindre des objectifs communs en matière de conservation des oiseaux. En 2010, il a été déterminé qu'il serait plus facile d'atteindre les objectifs du CNACMH (Canada) par l'entremise d'un comité d'importance comparable au Conseil de l'ICOAN qui mettrait l'accent sur les milieux humides, la sauvagine et d'autres espèces dépendantes des milieux humides, qui aurait des liens étroits avec le mandat « qui concerne tous les oiseaux » de l'ICOAN et qui partagerait des membres clés avec l'ICOAN. L'annexe A comporte un aperçu de l'historique du CNACMH (Canada).

Aujourd'hui, les membres du CNACMH (Canada) proviennent du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et/ou territoriaux ainsi que d'organisations non gouvernementales. Le conseil regroupe les membres suivants :

Rôle	Détails
Coprésidents du Conseil (2)	Représentant du gouvernement fédéral (Service canadien de la faune) et représentant d'un gouvernement provincial ou d'une organisation non gouvernementale
Vice-président	??
Membre du Comité du Plan	Coprésident canadien du Comité du PNAGS
Représentants des plans conjoints des habitats	Eastern Habitat Joint Venture Chair Prairie Habitat Joint Venture Chair Canadian Intermountain Joint Venture Chair Pacific Birds Habitat Joint Venture Chair
Représentants des plans conjoints des espèces	Sea Duck Joint Venture Canadian Co-Chair Black Duck Joint Venture Canadian Co-Chair Arctic Goose Joint Venture Canadian Co-Chair
Organisations non gouvernementales ¹	Canards Illimités Canada Conservation de la nature Canada Oiseaux Canada Nature Canada Habitat faunique Canada Société protectrice du patrimoine écologique du Manitoba The Nature Trust of British Columbia
Représentants provinciaux et territoriaux	Deux représentants des provinces de l'Est Deux représentants des provinces de l'Ouest et des territoires
Membres d'office	Coprésidents, Comité du personnel du CNACMH (Canada) Directeur, Recherche sur la faune, Direction des sciences de la faune et du paysage, Environnement et Changement climatique Canada Coordonnateur de l'ICOAN, Service canadien de la faune, Environnement et Changement climatique Canada Directeur du PNAGS / agent de liaison canadien en matière de faune, Association of Fish and Wildlife Agencies

¹ D'autres organisations non gouvernementales pourraient être ajoutées, au besoin.

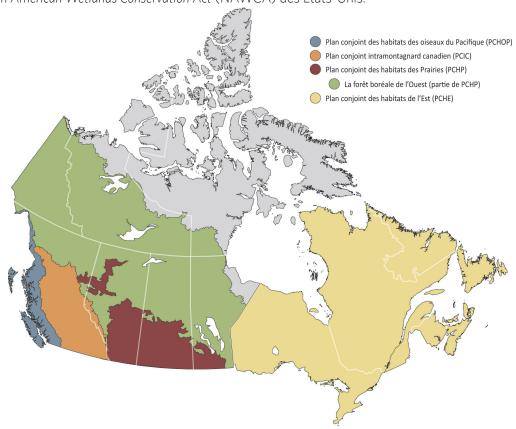
Pour exécuter son mandat, le Conseil a créé un secrétariat qui facilite la coordination de ses différentes activités. Le Secrétariat, hébergé au Service canadien de la faune, siège au CNACMH (Canada) à titre d'observateur pour soutenir et faciliter les activités du Conseil. De plus, depuis 2003, le Comité du personnel du CNACMH (Canada) éclaire et exécute les objectifs, les directives stratégiques et les décisions du Conseil.

Plans conjoints

Les plans conjoints sont des partenariats qui axent leurs efforts sur les habitats au Canada ou les espèces désignées dans le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine. Un éventail de partenaires issus des gouvernements fédéral et provinciaux, des administrations locales et des organismes de conservation participent à chacun des plans conjoints. Les plans de mise en œuvre et les plans stratégiques constituent le fondement de la planification des programmes et des projets individuels. Les plans conjoints des habitats constituent une tribune où les parties travaillent en collaboration pour coordonner et assurer la conservation efficace des habitats de la sauvagine et d'autres espèces d'oiseaux.

Il y a actuellement quatre plans conjoints des habitats au Canada: le Plan conjoint des habitats de l'Est (PCHE), le Plan conjoint des habitats des Prairies (PCHP), le Plan conjoint intramontagnard canadien (PCIC) et le Plan conjoint des habitats des oiseaux du Pacifique (PCHOP) (voir la carte ci-dessous). Le Plan conjoint des habitats des Prairies inclut une grande partie des zones clés de la forêt boréale de l'Ouest.

Il y a trois plans conjoints internationaux axés sur les espèces: le Plan conjoint sur le Canard noir, le Plan conjoint des canards de mer et le Plan conjoint des oies de l'Arctique. Les activités menées au sein de chaque plan conjoint sont financées par divers partenaires canadiens et américains, y compris des fonds provenant de la North American Wetlands Conservation Act (NAWCA) des États-Unis.



LES MILIEUX HUMIDES SONT D'IMPORTANTS PUITS DE CARBONE

Les milieux humides occupent 6 % de la superficie de la planète, mais contiennent 14 % du carbone terrestre.



Les membres du CNACMH (Canada) partagent la vision suivante de la situation future, au Canada, des milieux humides, de la sauvagine et des autres espèces qui dépendent des milieux humides.

VISION DU CNACMH (CANADA)

Le Canada possède des milieux humides abondants et résilients qui sont conservés et valorisés, et dont la santé contribue à la conservation de la sauvagine et des espèces qui dépendent des milieux humides, ainsi qu'à la réalisation d'objectifs plus généraux en matière de biodiversité et d'environnement.



LES TERRES HUMIDES SONT UN HABITAT ESSENTIEL POUR LA BIODIVERSITÉ CE QUI INCLUS DE NOMBREUSES ESPÈCES EN PÉRIL

Au Canada, plus de 200 espèces d'oiseaux (notamment 45 espèces de sauvagine) et plus de 50 espèces de mammifères dépendent des terres humides pour leur alimentation et leur habitat. De plus, un tiers des espèces sauvages en péril évaluées par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) vivent dans des milieux humides ou à proximité de ceux-ci.





Mission

Les membres du CNACMH (Canada) conviennent que l'énoncé de mission suivant reflète la raison d'être du CNACMH (Canada) :

MISSION DU CNACMH (CANADA)

Faire avancer les efforts de conservation des milieux humides et des espèces qui dépendent des milieux humides au Canada, grâce à solides bases scientifiques, à une gouvernance régionale et nationale, à des partenariats, à la communication et à d'autres mécanismes de conservation en général, et, en particulier, à travers la réalisation du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine.

Valeurs et principes directeurs

Le CNACMH (Canada) s'acquitte de ses responsabilités et prend des décisions et mène des mesures en fonction d'opinions, de valeurs et de principes partagés. Les voici :

VALEURS ET PRINCIPES DIRECTEURS DU CNACMH (CANADA)

- Le CNACMH (Canada) donne une grande valeur à ses partenaires et exécute sa mission par l'entremise de partenariats qui regroupent des organisations publiques, privées, autochtones et non gouvernementales.
- Le CNACMH (Canada) prend des décisions et mène des mesures en fonction des meilleures données sociales, économiques, scientifiques et biophysiques existantes ainsi que des connaissances traditionnelles.
- Le CNACMH (Canada) convient qu'une approche écosystémique est essentielle pour assurer la gestion et la conservation efficaces des milieux humides, de la sauvagine et des autres espèces qui dépendent des milieux humides.
- Le CNACMH (Canada) croit au principe de l'utilisation durable et rationnelle des milieux humides, de la sauvagine et des autres espèces qui dépendent des milieux humides.



Les objectifs du CNACMH (Canada) sont des résultats escomptés à long terme découlant des mesures qu'il prend. Ils sont étroitement liés à l'atteinte des objectifs du PNAGS.

OBJECTIFS DU PNAGS DE 2012

Objectif 1 : Des populations de sauvagine abondantes et résilientes pour suffire à la chasse et à d'autres utilisations sans mettre en péril l'habitat.

Objectif 2 : Des milieux humides et des habitats connexes en quantité suffisante pour soutenir les populations de sauvagine aux niveaux souhaités, tout en fournissant des zones récréatives, ainsi que des services écologiques dont la société peut bénéficier.

Objectif 3 : Un nombre croissant de chasseurs de sauvagine, d'agents de protection de la nature et de citoyens qui profitent de la conservation de la sauvagine et des terres humides et qui y participent pleinement.

Remarque : Les objectifs détaillés pour chacun des objectifs susmentionnés du PNAGS sont examinés plus en détail dans la <u>mise à jour du PNAGS de 2018</u>.

Les objectifs du CNACMH (Canada) couvrent quatre domaines clés d'activités liées à la sensibilisation et à la reconnaissance du public, à la réalisation de mesures significative, à la une mobilisation adéquate et à une gouvernance efficace. Aux fins de ces objectifs, les partenaires inclus les gouvernements, les organisations non gouvernementales, l'industrie, les propriétaires fonciers, les citoyens et les groupes autochtones.

OBJECTIFS DU CNACMH (CANADA)

- Les partenaires canadiens reconnaissent la valeur des milieux humides pour la conservation de la biodiversité et la prestation de services écosystémiques.
- Les partenaires canadiens prennent des mesures concrètes pour conserver les milieux humides et les espèces qui en dépendent et veillent à ce que les services écosystémiques des milieux humides soient maintenus et améliorés.
- Les plans de conservation permettent de conserver les espèces qui dépendent des milieux humides ainsi que les milieux humides et les habitats connexes, grâce à des données scientifiques fiables, à d'autres sources de connaissances et à un engagement significatif auprès des collectivités locales.
- Les partenariats des plans conjoints sont maintenus, et une gouvernance et des ressources appropriées sont utilisées pour atteindre les objectifs du PNAGS et ceux des autres plans de conservation.



Les stratégies du CNACMH (Canada) fournissent une orientation à long terme pour les mesures qui relient sa mission à sa vision et à ses objectifs. Ce sont les principaux domaines de travail dans lesquels le Conseil œuvrera pour atteindre ses objectifs relatifs aux milieux humides, à la sauvagine et aux autres espèces qui dépendent des milieux humides. Il convient de noter qu'une stratégie peut s'appliquer à de multiples objectifs, et qu'un objectif peut être étayé par de multiples stratégies.

Chaque stratégie du CNACMH (Canada) dispose d'un certain nombre de « mesures permanentes » qui expliquent, de manière plus détaillée, l'ensemble des activités que le Conseil mènera pour réaliser sa vision. Les mesures permanentes reflètent également les activités courantes du CNACMH (Canada). Un plan de travail, qui sera révisé tous les ans, viendra compléter les mesures permanentes au moyen d'une liste à jour des mesures prioritaires à prendre à court et à moyen terme. De plus, le Conseil reconnaît qu'il peut à l'occasion poursuivre des activités à l'appui de sa vision, de son mandat et de ses objectifs qui ne relèvent pas de ces stratégies. Il s'efforcera aussi de revoir ces stratégies régulièrement et de les mettre à jour, au besoin, et d'annexer des mises à jour au présent document en conséquence.

Dimensions humaines

La mise à jour du PNAGS de 2018 a fortement encouragé les participants aux plans conjoints à accroître leurs connaissances des sciences sociales et leur capacité de les utiliser pour atteindre les objectifs continentaux du PNAGS. Elle a également fourni des conseils supplémentaires à partir de recommandations visant à intégrer les sciences sociales à la planification et à la prestation. Le CNACMH (Canada) a par la suite élaboré un document d'orientation national (voir le résumé à l'annexe B) sur la façon dont les plans conjoints canadiens peuvent adopter une approche de gestion des dimensions humaines conforme à leurs stratégies existantes de conservation de la sauvagine et des milieux humides. Le Conseil reconnaît en outre que l'intégration de la dimension humaine dans la mise en œuvre du PNAGS constitue un changement stratégique clé, et que les considérations en matière de dimension humaine sont présentes dans chacune des quatre stratégies du CNACMH (Canada).

STRATÉGIES DU CNACMH (CANADA)

- A. Créer des initiatives et du matériel de communication et de sensibilisation concernant la conservation des milieux humides, de la sauvagine et des autres espèces qui dépendent des milieux humides, suivant les orientations d'un plan national de communication.
- B. Éclairer le processus décisionnel en fournissant aux partenaires clés de l'information sur les milieux humides, la sauvagine et les autres espèces qui dépendent des milieux humides.
- C. Influer sur les priorités en science et en technologie et fournir des conseils à cet égard afin d'appuyer la conservation des milieux humides, de la sauvagine et des autres espèces qui dépendent des milieux humides au Canada.
- D. Superviser l'administration du PNAGS et orienter sa mise en œuvre au Canada pour assurer l'emploi efficace des fonds de la NAWCA, et fournir des conseils sur le Plan au Comité du Plan.

Stratégie A

Créer des initiatives et du matériel de communication et de sensibilisation concernant la conservation des milieux humides, de la sauvagine et des autres espèces qui dépendent des milieux humides, suivant les orientations d'un plan national de communication.

Dans le cadre de la planification stratégique du CNACMH (Canada), l'établissement d'un plan national de communication sert d'outil important pour orienter les communications relatives au PNAGS et aux fonds affectés au Canada par l'entremise de la North American Wetlands Conservation Act.

Le plan de communication vise à fournir une orientation aux échelles internationale, nationale et régionale aux fins suivantes :

- Déterminer les publics visés par les efforts de communication stratégique du CNACMH (Canada) (p. ex., gestionnaires des terres, amateurs de plein air et chasseurs, membres du grand public).
- Cerner les besoins en matière de communication nécessaires pour assurer le succès continu de la vision du CNACMH (Canada) et des priorités permanentes définies dans le Plan stratégique de 2020-2030.
- Assurer une approche coordonnée en matière de communication aux échelles internationale, nationale et régionale.
- Mettre en place une approche concertée en ce qui concerne les efforts de communication partagés avec nos collègues américains et mexicains.
- Favoriser une compréhension des ressources de communication nécessaires.
- Permettre l'utilisation efficace des ressources en veillant à ce que les efforts de communications soient ciblés et qu'ils ne sont pas dédoublés.

Mesures permanentes

- Produire des rapports annuels sur les activités et les réalisations du PNAGS au Canada (publication annuelle À propos des habitats canadiens).
- Tenir à jour l'information du site Web du CNACMH (Canada).
- Diriger la communication avec les auditoires aux États-Unis portant sur les enjeux et les réalisations liés au PNAGS.
- Maintenir un partenariat de longue date par la reconnaissance publique des apports et des réalisations des partenaires (Prix du PNAGS, Soirée du Canada à l'assemblée annuelle de l'Association of Fish and Wildlife Agencies, etc.).
- Assister aux réunions du personnel et du Conseil du CNACMH (États-Unis) et présenter des propositions relatives au financement accordé par la NAWCA.

Stratégie B

Éclairer le processus décisionnel en fournissant aux partenaires clés de l'information sur les milieux humides, la sauvagine et les autres espèces qui dépendent des milieux humides.

Le CNACMH (Canada) travaillera en collaboration avec des partenaires pour développer une expertise, formuler des recommandations et préparer un ensemble de données pertinentes à son mandat. Il appuiera en outre les partenaires et les autres intervenants qui sont en mesure d'influer sur l'élaboration ou la promulgation de lois, de règlements, de politiques, de plans stratégiques et de programmes qui sous-tendent la conservation des milieux humides, de la sauvagine et des autres espèces qui dépendent des milieux humides au Canada.

Mesures permanentes

- Tenir à jour les données nationales sur les réalisations dans le cadre du PNAGS de manière à ce qu'elles soient exactes, fiables et mises à jour régulièrement.
- Appuyer et promouvoir des programmes de gestion et de conservation écologiques qui tiennent compte des besoins et des intérêts des collectivités locales, ainsi que ceux des groupes autochtones et des municipalités.
- Contribuer à la réalisation de l'engagement international du Canada envers la conservation des milieux humides (p. ex., par l'entremise de la Convention de Ramsar).

Stratégie C

Influencer les priorités en science et en technologie et fournir des conseils à cet égard afin d'appuyer la conservation des milieux humides, de la sauvagine et des autres espèces qui dépendent des milieux humides au Canada.

Le CNACMH (Canada) fournira des conseils à des partenaires clés pour veiller à ce qu'on accorde aux milieux humides, à la sauvagine et aux autres espèces qui dépendent des milieux humides l'attention et la priorité voulues dans le cadre des efforts de conservation plus vastes consentis par le Canada.

Mesures permanentes

- Collaborer avec la Canadian Wetlands Roundtable (Table ronde canadienne sur les milieux humides) en vue de mettre au point l'inventaire canadien des milieux humides, y compris le suivi de l'état et des tendances des milieux humides, de le tenir à jour et de le soutenir,
- Soutenir la création et le maintien de groupes de travail de recherche sur les milieux humides et les espèces qui dépendent des milieux humides dans les plans conjoints relatifs aux habitats et à l'échelle nationale, suivant les besoins. Les groupes de travail se pencheront sur une variété de sujets, dont les menaces (p. ex. les changements climatiques) qui pèsent sur les milieux humides, la sauvagine et les autres espèces qui dépendent des milieux humides.
- Déterminer les besoins en matière de ressources et faciliter l'obtention de ressources suffisantes pour appuyer les objectifs et les besoins scientifiques du CNACMH, des plans conjoints des habitats et des plans conjoints des espèces.

Stratégie D

Superviser l'administration du PNAGS et orienter sa mise en œuvre au Canada.

La mise en œuvre sur le terrain du PNAGS se fait par l'entremise des plans conjoints des habitats, dont chacun élabore un plan de mise en œuvre fondé sur des données scientifiques. Ces plans délimitent les paysages qui présentent la plus forte densité de sauvagine et d'autres espèces d'oiseaux qui dépendent des milieux humides, ainsi que les besoins les plus urgents en matière de conservation des milieux humides et des habitats connexes dans le cadre du plan conjoint. Les programmes des plans conjoints sont continuellement évalués, alors que les plans de mise en œuvre et les objectifs sont examinés tous les cinq ans.

L'un des rôles clés du CNACMH (Canada) est de veiller à l'emploi efficace des fonds de la NAWCA et à l'adoption d'une approche scientifique pour mettre en œuvre le PNAGS au Canada. Cette approche reconnaîtra le savoir autochtone et traditionnel ainsi que d'autres formes de connaissance que possèdent les partenaires des plans conjoints, en particulier en veillant à ce que les investissements de la NAWCA au Canada soient les plus significatifs, les plus rentables et les plus ciblés à l'appui des objectifs du PNAGS. À cette fin, le CNACMH (Canada) a établi des allocations de fonds théoriques pour les plans conjoints relatifs aux habitats en fonction de la densité des populations de sauvagine et d'oiseaux qui dépendent des milieux humides. Soixante-dix pour cent (70 %) des fonds disponibles de la NAWCA sont affectés au Plan conjoint des habitats des Prairies, 3 % à la zone cible de la Forêt boréale de l'Ouest, 17 % au Plan conjoint des habitats de l'Est et 10 % au Plan conjoint des habitats des oiseaux du Pacifique et au Plan conjoint intramontagnard canadien. Un complément d'information sur le processus d'affectation des fonds au titre de la NAWCA se trouve à l'annexe C.

Mesures permanentes

- Assurer une coopération efficace entre le CNACMH (Canada), le Comité du PNAGS et les plans conjoints au Canada.
- Discuter des sujets du plan, au besoin.
- Diriger la gestion du partenariat du PNAGS à l'échelle internationale au nom des partenaires canadiens.
- Fournir une orientation stratégique pour la planification et la mise en œuvre des plans conjoints.
- Examiner et orienter l'affectation des fonds provenant de la NAWCA entre les plans conjoints des habitats, en fonction des données scientifiques actuelles, des besoins de la sauvagine et des menaces aux milieux humides.
- Examiner les propositions canadiennes de la NAWCA aux fins de présentation au CNACMH (États-Unis), et les approuver.
- Favoriser, faciliter et maintenir activement les partenariats à l'appui des objectifs du PNAGS.



Secrétariat du CNACMH (Canada)
Service canadien de la faune
Environnement et Changement climatique Canada
Place Vincent Massey
351, boulevard Saint-Joseph
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Téléphone: 819-420-7846

Courriel: ec.pnags-nawmp.ec@canada.ca

Pour de plus amples renseignements sur le CNACMH et le PNAGS :

Site Web canadien du CNACMH:
nawcc.wetlandnetwork.ca/

Site Web canadien du PNAGS: nawmp.wetlandnetwork.ca/

Plan nord-américain de gestion de la sauvagine : www.nawmp.org

Information sur le processus d'octroi du financement de la NAWCA : www.fws.gov/birds/grants/north-american-wetland-conservation-act.php

Plans conjoints canadiens des habitats

Plan conjoint des habitats des Prairies www.phjv.ca/

Plan conjoint des habitats de l'est http://www.ehjv.ca/fr/

Plan conjoint des habitats des oiseaux du Pacifique www.pacificbirds.org/

Plan conjoint intramontagnard canadien www.cijv.ca/

Plans conjoints canadiens des espèces

Plan conjoint des Oies de l'Arctique www.pcoa.ca/

Plan conjoint des canards de mer www.seaduckjv.org

Plan conjoint sur le Canard noir www.blackduck.cmi.vt.edu

ANNEXE A : Un aperçu de l'histoire du cnacmh (canada)

Mai 1986: Le ministre canadien de l'Environnement et le secrétaire américain de l'Intérieur signent le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS), fixant des objectifs continentaux pour la sauvagine et des objectifs connexes de conservation de l'habitat. Le Mexique adhère au Plan en 1994.

Décembre 1989 : Le Congrès américain approuve la *North American Wetlands Conservation Act* (NAWCA), qui fournit aux États-Unis un cadre législatif pour financer le travail de protection et de conservation des milieux humides, à l'appui des objectifs du Plan au Canada et au Mexique, au profit des populations communes de sauvagine.

Février 1990 : Le secrétaire américain de l'Intérieur désigne le Conseil nord-américain de conservation des milieux humides (CNACMH) des États-Unis pour évaluer les projets de conservation des milieux humides en fonction des exigences de la NAWCA, et pour orienter la gestion des fonds du Plan dans ce pays.

Avril 1990: Le ministre canadien de l'Environnement crée le Conseil nord-américain de conservation des milieux humides (Canada), qui est chargé de superviser la coordination et la mise en œuvre des plans conjoints canadiens, de gérer les propositions de financement de la NAWCA au Canada et d'être le principal point de service au Canada du CNACMH (États-Unis). Cependant, le ministre a attribué un mandat de conservation des milieux humides au CNACMH (Canada) qui va au-delà du Plan. Il comprend la facilitation des politiques et des programmes nationaux et internationaux dans le domaine des milieux humides.

Juin 1999: Lors de la réunion annuelle de la Commission de coopération environnementale (CCE), une stratégie et un plan d'action de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN) sont approuvés.

Décembre 2000 : Lors d'une réunion du comité directeur intérimaire de l'ICOAN et du CNACMH (Canada), il est décidé qu'un CNACMH (Canada) élargi formera le nouveau conseil qui sera connu sous le nom de Conseil canadien de l'ICOAN/CNACMH. Le CNACMH (Canada) continue d'exister en tant que comité permanent.

Juillet 2003: Le comité du personnel du CNACMH (Canada) est officialisé et approuvé par le Conseil.

Octobre 2004 : Le CNACMH (Canada) approuve une formule de financement de la NAWCA, comme suit : PCHP : 70 %; PCHE : 17 %; PCHOP : 7 %; PCIC : 3 %; forêt boréale de l'Ouest : 3 %.

Juillet 2006 : Les responsabilités révisées du CNACMH (Canada) et du Conseil canadien de l'ICOAN sont approuvées.

Juin 2009: Le CNACMH (Canada) confirme à nouveau que son intérêt va au-delà de la sauvagine et du PNAGS, et qu'il est nécessaire de veiller à ce que la population ait une vaste compréhension des milieux humides afin d'atteindre les objectifs du PNAGS. Le Conseil publie son Plan stratégique de 2010-2020.

Octobre 2015 : Le CNACMH (Canada) met à jour son Plan stratégique de 2010-2020 et son cadre de référence afin de réduire le chevauchement avec la nouvelle Table ronde canadienne sur les milieux humides.

Janvier 2020 : Le CNACMH (Canada) publie son Plan stratégique de 2020-2030, dans lequel sont présentées une vision plus large et une mission soutenue.

ANNEXE B: LIGNES DIRECTRICES SUR LES DIMENSIONS HUMAINES VISANT LES PLANS CONJOINTS CANADIENS RELATIFS AUX HABITATS DU PNAGS

Le Comité du Plan, par la mise à jour du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS) de 2018, encourage fortement les plans conjoints à renforcer leur compréhension des sciences sociales et leur capacité à les utiliser pour atteindre les objectifs continentaux du PNAGS. Le Conseil nord-américain de conservation des milieux humides (Canada) a approuvé en mai 2019 un document d'orientation sur la dimension humaine dans le but de fournir des directives pour l'inclusion de la dimension humaine dans les plans de mise en œuvre conjoints canadiens relatifs aux habitats. On peut se procurer un exemplaire du document d'orientation complet auprès du Secrétariat du CNACMH (Canada).

La dimension humaine exige de comprendre la composante humaine intégrale de la gestion et de la conservation des ressources naturelles. Il faut mieux comprendre comment les gens perçoivent les avantages sociétaux des habitats de la sauvagine, ce qui empêche la participation à la conservation et comment nous pouvons utiliser ces connaissances pour accroître le soutien à la conservation grâce aux programmes conjoints.

Chaque plan conjoint se distingue par sa structure, sa capacité et son approche en matière de gestion et de conservation de l'habitat. Les activités des plans conjoints sont également guidées par des objectifs fondamentaux établis dans le cadre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine. L'ajout au PNAGS du troisième objectif, ou objectif relatif à l'humain, a créé un autre élément unique à l'égard duquel les plans conjoints peuvent établir une planification et des mesures. Par conséquent, les plans conjoints doivent examiner, planifier et mettre en œuvre des initiatives liées aux dimensions humaines qui respectent les directives reçues à l'échelle continentale et nationale, mais qui tiennent également compte de leurs contextes sociaux et environnementaux respectifs.

Les lignes directrices suivantes fournissent une référence commune pour le type de renseignements qui pourraient être inclus dans les plans de mise en œuvre des plans conjoints. La façon dont les plans conjoints incorporent ces renseignements dans leurs plans de mise en œuvre ou l'endroit où ils les incorporent n'ont pas d'importance. Il importe davantage que les plans conjoints adoptent une approche qui reconnaît les buts du PNAGS relatifs aux habitats, aux populations ou aux personnes, demeurent conforme aux objectifs régionaux et permettent surtout de recueillir des renseignements clés dans les plans de mise en œuvre afin de pouvoir produire aux niveaux régional et national des rapports cohérents sur les objectifs, les extrants ou les résultats (mesures) des dimensions humaines.

Au Canada, les plans conjoints des habitats travaillent tous actuellement à l'intégration des dimensions humaines dans leurs plans de mise en œuvre respectifs. Dans le cadre de cet effort :

- Les plans conjoints collaborèrent à l'élaboration d'une approche de gestion adaptative uniforme pour l'établissement des objectifs liés aux dimensions humaines, afin de créer une occasion de regrouper les résultats, en reconnaissant que chaque plan conjoint aura des priorités et des défis différents.
- Il faut adopter un vocabulaire uniforme qui s'applique à diverses échelles et qui s'adapte aux meilleurs renseignements disponibles.
- Les plans conjoints devraient tenir compte des objectifs continentaux du PNAGS établis pour les dimensions humaines ainsi que des autres travaux sur les dimensions humaines comme point de départ des travaux sur les dimensions humaines.
- Chaque plan conjoint identifie les principales menaces (obstacles) qui peuvent être associées à des actions relatives aux dimensions humaines.
- Les plans conjoints nécessiteront une expertise en sciences sociales pour les aider à comprendre la dimension humaine.
- Il faut une collaboration et soutien à l'échelle nationale en matière de dimensions humaines.

ANNEXE C: ÉLABORATION ET EXAMEN DES PROPOSITIONS CANADIENNES AU TITRE DE LA NAWCA: SCIENCE ET PAYSAGES PRIORITAIRES

Les propositions canadiennes au titre de la NAWCA, comme certaines propositions américaines, sont élaborées dans le cadre d'une approche programmatique visant à favoriser la conservation des milieux humides dans les zones prioritaires de reproduction, d'hivernage et de migration de la sauvagine. Le CNACMH (Canada) adopte une approche fondée sur des données scientifiques probantes et d'autres sources de connaissances (notamment le savoir traditionnel et autochtone) pour s'assurer que les investissements très ciblés, les plus importants et les plus rentables de la NAWCA sont faits au Canada à l'appui des objectifs du PNAGS.

Il y a quatre plans conjoints relatifs aux habitats au Canada : le Plan conjoint des habitats de l'Est, le Plan conjoint des habitats des Prairies (qui comprend la forêt boréale de l'Ouest), le Plan conjoint intramontagnard du Canada et le Plan conjoint des habitats des oiseaux du Pacifique. Le Conseil nord-américain de conservation des milieux humides (Canada), ou le CNACMH (Canada), a établi des lignes directrices sur le financement pour ces plans conjoints en fonction de la densité des populations de sauvagine et d'oiseaux qui dépendent des milieux humides dans chaque territoire, de sorte que les fonds de la NAWCA sont investis de manière à maximiser l'incidence sur les populations d'oiseaux. Les critères étaient les suivants :

- 1. 1. Importance biologique par zone pour chaque groupe d'oiseaux associé aux milieux humides
- 2. Perte d'habitat historique
- 3. Menaces futures pour les habitats
- 4. Disponibilité des solutions (degré de certitude des problèmes et de la façon de les régler)
- 5. Rentabilité des mesures de conservation
- 6. Admissibilité des mesures de conservation aux fins de financement en conformité avec les lignes directrices de la NAWCA

Soixante-dix pour cent (70 %) des fonds disponibles de la NAWCA sont affectés au Plan conjoint des habitats des Prairies, 3 % à la région boréale, 17 % au Plan conjoint des habitats de l'Est et 10 % au Plan conjoint des habitats des oiseaux du Pacifique et au Plan conjoint intramontagnard canadien. Les données scientifiques qui sous-tendent ces affectations sont présentées dans le « Final report on NAWCA Funding Allocations » (rapport définitif sur les allocations de fonds de la NAWCA) préparé par un groupe de travail du CNACMH (Canada) en 2004. À la suite d'une analyse effectuée par un groupe de travail du personnel en 2011, le CNACMH a décidé de poursuivre la mise en œuvre des recommandations sur les affectations de 2004.

L'équipe de chaque plan conjoint élabore un plan de mise en œuvre fondé sur des données scientifiques qui est présenté au Comité du PNAGS et fait l'objet d'une discussion avec lui. Ces plans délimitent les paysages qui présentent la plus forte densité de sauvagine et les besoins les plus urgents en matière de conservation des milieux humides et de l'habitat de milieu sec connexe dans le cadre du plan conjoint. Les plans fixent des objectifs en matière d'habitat (acres/hectares) pour chaque paysage — les objectifs sont établis en fonction des programmes les plus rentables et des répercussions potentielles les plus importantes sur la sauvagine et les milieux humides. Les programmes des plans conjoints de même que d'autres initiatives sont continuellement évalués, alors que les plans de mise en œuvre et les objectifs sont examinés tous les cinq ans.

Les partenaires des plans conjoints relatifs aux habitats élaborent des propositions annuelles au titre de la NAWCA pour contribuer à l'atteinte des objectifs du plan de mise en œuvre du plan conjoint. Toutes les propositions sont examinées par les équipes techniques des plans conjoints et les comités directeurs provinciaux, et elles sont approuvées par les conseils de gestion des plans conjoints. Le processus d'examen permet d'évaluer les activités proposées afin de les harmoniser avec les stratégies du plan de mise en œuvre du plan conjoint, les paysages cibles et la contribution globale aux objectifs du plan conjoint. Les propositions qui répondent à ces critères sont ensuite soumises à l'examen et à l'approbation du CNACMH (Canada). Le CNACMH (Canada) classe les propositions en fonction de leur incidence globale sur les objectifs du PNAGS au Canada et soumet ses recommandations à l'approbation de l'U.S. Fish and Wildlife Service (USFWS) et du CNACMH (É.-U.). Les propositions canadiennes au titre de la NAWCA sont présentées à l'USFWS, au personnel du CNACMH (É.-U.) et au Conseil des États-Unis qui, à son tour, recommande l'approbation des propositions canadiennes classées à la Migratory Bird Conservation Commission. Les propositions canadiennes sont élaborées sous forme d'un ensemble complémentaire de mesures de conservation fondées sur des données probantes afin d'avoir une incidence maximale sur les objectifs du PNAGS au Canada. L'ensemble est élaboré annuellement en fonction des estimations de fonds disponibles de l'USFWS et peut être adapté au montant réel affecté.

ANNEXE D : Carte stratégique du cnacmh (canada)

Plan stratégique du CNACMH (Canada): 2020-2030

CNACMH (Canada)

Vision

Le Canada possède des milieux humides abondants et résilients qui sont conservés et valorisés, et dont la santé contribue à la conservation de la sauvagine et des espèces qui dépendent des milieux humides, ainsi qu'à la réalisation d'objectifs plus généraux en matière de biodiversité et d'environnement.

Mission

Faire avancer les efforts de conservation des milieux humides et des espèces qui dépendent des milieux humides au Canada, grâce à solides bases scientifiques, à une gouvernance régionale et nationale, à des partenariats, à la communication et à d'autres mécanismes de conservation en général, et, en particulier, à travers la réalisation du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine.

Objectifs

Les partenaires canadiens reconnaissent la valeur des milieux humides pour la conservation de la biodiversité et la prestation de services écosystémiques.

Les partenaires canadiens prennent des mesures concrètes pour conserver les milieux humides et les espèces qui en dépendent et veillent à ce que les services écosystémiques des milieux humides soient maintenus et améliorés.

Les plans de conservation permettent de conserver les espèces qui dépendent des milieux humides ainsi que les milieux humides et les habitats connexes, grâce à des données scientifiques fiables, à d'autres sources de connaissances et à un engagement significatif auprès des collectivités locales.

Les partenariats des plans conjoints sont maintenus, et une gouvernance et des ressources appropriées sont utilisées pour atteindre les objectifs du PNAGS et ceux des autres plans de conservation.

Stratégies

Créer des initiatives et du matériel de communication et de sensibilisation concernant la conservation des milieux humides, de la sauvagine et des autres espèces qui dépendent des milieux humides, suivant les orientations d'un plan national de communication.

Éclairer le processus décisionnel en fournissant aux partenaires clés de l'information sur les milieux humides, la sauvagine et les autres espèces qui dépendent des milieux humides.

Influer sur les priorités en science et en technologie et fournir des conseils à cet égard afin d'appuyer la conservation des milieux humides, de la sauvagine et des autres espèces qui dépendent des milieux humides au Canada.

Superviser l'administration du PNAGS et orienter sa mise en œuvre au Canada pour assurer l'emploi efficace des fonds de la NAWCA, et fournir des conseils sur le Plan au Comité du Plan.